

AVIS

Elections communales complémentaires du 7 juin 2026

A l'occasion des élections communales complémentaires du 7 juin 2026, les listes électorales sont provisoirement arrêtées par le collège des bourgmestre et échevins le cinquante-cinquième jour avant le jour du scrutin à dix-sept heures et sont déposées à l'inspection du public du 13 avril au 21 avril 2026 inclus.

Bech

Altrier

Blumenthal

Geyershof

Graulinster

Hemstal

Hersberg

Kobenbour

Rippig

Zittig


Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 21 avril 2026.

Tout citoyen peut produire, jusqu'au 21 avril 2026, contre récépissé, les titres de ceux, qui n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant le tribunal administratif, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Bech, le 9 avril 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le Bourgmestre
(Max Pesch)



Le Secrétaire
(Alain Kring)

